

2023, Génération de Mouvement

Convention entre l'Association Culture Rugby de Mouvement Témoignage (CRMT) et La Ligue Ile de France de Rugby (LIFR)

Etant entendu que :

- 1 - Le Rugby de mouvement tel que pensé, expérimenté et pratiqué par René Deleplace fait partie de l'histoire de notre sport et a influencé bon nombre d'équipes en France comme à l'international, et
- 2 - l'association Culture Rugby de Mouvement Témoignages est à l'origine des nouvelles règles pratiquées dans les EDR franciliennes et développées par la Commission EDR et par l'ETL en moins de 14 ans, moins de 12 ans, moins de 10 ans et moins de 8 ans,

la LIFR et CRMT se sont rapprochés pour établir les termes d'une convention « 2023 Génération de Mouvement » telle que suit :

- 1 - CRMT et la LIFR réfléchissent ensemble en lien avec l'ETR et les différentes Commissions, à tous les moyens globaux à mettre en œuvre pour développer le rugby de mouvement en Ile de France, mais aussi au niveau national voir international, car les parties prenantes reconnaissent que c'est à la fois l'histoire de notre rugby mais aussi son avenir.
- 2 - La LIFR accède à tous les supports, vidéos, interviews disponibles sur le site internet de CRMT pour une réutilisation gracieuse sur ses propres supports étant entendu que la source sera systématiquement mentionnée.
- 3 - Tous les supports de CRMT feront systématiquement apparaître le logo de la LIFR et il sera possible que des représentants de la LIFR y soit interviewés ou y rédigent des éditoriaux ou toute autre forme de mise en avant.
- 4 - Des élus de la LIFR deviendront membres de l'Association CRMT et la LIFR disposera d'un poste de membre au bureau de l'association.
- 5 - CRMT organisera et animer chaque saison, avec le concours de la LIFR, deux ou trois débats sur les grandes thématiques du rugby amateur, dont l'objet est de faire des constats, analyser les points forts et faibles, et faire des propositions pour développer et améliorer les actions de la LIFR. CRMT se chargera des intervenants via Pierre Villepreux et en coordination avec la LIFR, qui apportera son soutien pour la communication et pour l'invitation des clubs et participants.
- 6 - CRMT mènera chaque saison des actions terrain visant le développement d'un rugby de mouvement dans au moins 5 clubs franciliens volontaires.
- 7 - CRMT dans la limite de ses moyens humains, se mettra à disposition de l'Ile de France pour intervenir bénévolement et expérimenter une démarche de formation au jeu de mouvement dans les clubs franciliens qui le souhaiteraient et y animer des séances en lien avec les éducateurs des clubs.

- 8 - La LIFR mettra à disposition de CRMT les locaux de la rue Omer Talon autant de fois que nécessaire pour ses propres réunions, mais sur réservation et en fonction des places disponibles.
- 9 - La LIFR subventionnera l'Association CRMT à hauteur d'un montant forfaitaire et global de 3.000 euros pour une période d'un an courant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

A Paris, le 30 juin 2022

Ivan DURY & Sylvain BOUTHIER
Co-présidents CRMT

Florian GRILL
Président, Ligue Ile de France de Rugby